

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE

Nos plus beaux souvenirs prennent racine dans la nature.

Léguiez pour une société respectueuse
de la Nature et de l'Homme



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Sommaire

- 03 Édito
- 05 Léguer pour protéger l'environnement sans laisser personne de côté
- 07 Pourquoi faire un legs au profit de la Fondation pour la Nature et l'Homme ?
- 09 L'impact de votre geste
- 11 Le legs
- 12 Les différentes formes de legs
- 13 Les formes de testament
- 15 La donation pour transmettre de son vivant
- 17 L'assurance-vie pour assurer l'avenir de la Nature et l'Homme
- 19 La Fondation à vos côtés

Pour que certaines choses perdurent, il faut que d'autres changent.

Nous partageons, vous et moi, un attachement profond à la Nature. Ce dernier prend racine dans nos plus lointains souvenirs d'enfance. C'est plus que jamais une certitude : nos contacts avec une nature préservée, tout au long de notre vie, conditionnent notre rapport au monde, au vivant et aux autres.

Malheureusement, à mesure que nos forêts reculent, que nos paysages s'urbanisent, que la biodiversité s'effondre, nos sociétés ont progressivement perdu de vue ce lien originel, vital même.

Il est plus que temps de retrouver le sens des priorités : protéger notre environnement, c'est protéger notre qualité de vie, et notre avenir à tous.

Si vous lisez ces lignes, c'est que vous vous interrogez sur la meilleure façon d'**agir pour réconcilier les impératifs de la planète et les besoins humains**.

Construire un projet de transmission, à travers un legs, une donation ou une assurance-vie, est le plus bel engagement que vous puissiez prendre, non seulement pour cette biodiversité dont nous dépendons toutes et tous, mais aussi pour les jeunes générations.

En espérant que ce document vous permettra de nourrir votre réflexion, je vous souhaite une bonne lecture.

Stéphanie Clément-Grandcourt

STÉPHANIE CLÉMENT-GRANDCOURT
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FONDATION
POUR LA NATURE ET L'HOMME.





Préserver la Nature, c'est protéger notre humanité.

Pendant des décennies, le développement social et économique de notre société a été dangereusement décorrélé des enjeux écologiques. L'effondrement de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution et plus largement le dérèglement climatique sont trop longtemps restés des questions marginales.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de détourner le regard ! Vous le constatez : nos conditions de vie se dégradent à mesure que nos forêts déclinent, que nos cours d'eau s'assèchent, que la flore et la faune disparaissent.

Il est urgent de restaurer notre lien vital à la Nature, grâce à une transition écologique sans dogmatisme ni radicalité, au service de l'Homme.

75 % des environnements terrestres et **40 %** des environnements marins sont « sévèrement altérés » par les activités humaines

Les populations de vertébrés ont décliné de plus de **60 %** au cours des 40 dernières années

Comme vous, nous sommes convaincus que les solutions écologiques doivent être pensées et mises en œuvre pour ne laisser personne de côté. Alors avec nos donateurs et testateurs, nous nous engageons pour :

- 🌱 La mise à disposition d'outils et de moyens pour que chacun puisse **sauvegarder la nature près de chez lui**, en ville comme à la campagne.
- 🌱 La **généralisation d'une consommation responsable et accessible**, pour que manger sainement soit à la portée de tous.
- 🌱 Le **déploiement d'une agriculture sans pesticides et d'un élevage local et écologique**, pour permettre à nos agriculteurs de vivre dignement de leur travail, d'assurer notre sécurité alimentaire tout en préservant nos territoires pour l'avenir.
- 🌱 Le **développement d'une mobilité plus verte**, pour briser la dépendance des ménages à l'automobile, sans sacrifier les emplois.

Cette vision, nous la défendons depuis plus de 30 ans, grâce à la mobilisation et au soutien de citoyens et de citoyennes tels que vous.

Devenez vous-aussi force de solutions : notre action prend racine dans votre engagement.



Des convictions communes

Comme nous, vous voulez transmettre une nature et une biodiversité préservée.

Comme nous, vous êtes exigeant sur l'urgence d'agir en profondeur pour obtenir une véritable transition écologique et des changements durables dans nos sociétés.

Comme nous, vous voulez co-construire l'avenir avec celles et ceux qui agissent avec courage sur le terrain pour concilier écologie, progrès social et économique.

Comme nous, vous voulez consolider le dialogue avec les décideurs politiques et économiques, pour remettre l'écologie au cœur de leurs problématiques.

Comme nous, vous croyez à une écologie optimiste et solidaire, porteuse de progrès social et que chacun peut s'approprier, quel que soit son âge ou son milieu social.

Avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, **construisez un avenir plus écologique et solidaire.**

Notre engagement

Créée il y a plus de 30 ans, la Fondation pour la Nature et l'Homme a été l'une des premières organisations françaises à replacer la protection de l'environnement au cœur des débats et des préoccupations, et à prôner une transition écologique efficace qui ne laisse personne de côté.

Dès 2005, la Fondation pour la Nature et l'Homme a rassemblé près de 900 000 citoyennes et citoyens autour du « Défi pour la Terre ». Tous se sont engagés à faire évoluer leurs pratiques quotidiennes : une mobilisation historique.

Depuis, nous ne cessons d'enrichir, d'adapter, de déployer des solutions écologiques à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, sans jamais perdre de vue notre cap : **placer l'humain au cœur de nos actions et agir chaque jour pour que les solutions écologiques et solidaires deviennent la norme de nos sociétés.**

Préserver notre environnement, c'est protéger notre santé, resserrer notre tissu social, redonner vie à nos territoires et renforcer la solidarité dans notre société.

En transmettant tout ou une partie de vos biens à la Fondation pour la Nature et l'Homme, vous faites le choix de démultiplier l'impact de vos convictions, en participant, — au-delà de votre propre vie —, à une transformation en profondeur de nos sociétés.

LA FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME EN CHIFFRES

32 000 bénévoles engagés grâce à [Jagispourlanature.fr](https://jagispourlanature.fr)

1 conseil scientifique composé de 28 experts

160 000 citoyens sympathisants engagés

Plus de **30** ans d'actions et de résultats



À quoi va servir votre legs à la Fondation pour la Nature et l'Homme ?

Au-delà du message d'espoir que vous adressez aux plus jeunes, votre legs, vos donations ou assurances-vie constituent notre plus grande force pour dépasser les clivages, et éclaircir l'horizon.

Vous êtes indispensables à nos actions : pour obtenir de nouvelles avancées, les mettre en œuvre, les consolider et ancrer profondément leurs bienfaits dans tous les domaines de notre société – agriculture, élevage, mobilité, gestion de nos territoires... –, nous devons disposer des moyens conséquents et disponibles sur le long terme qu'offrent le legs, les donations ou les assurances-vie.

NOS DERNIÈRES VICTOIRES

100 millions de repas sains et durables servis chaque année sous l'impulsion de notre démarche « Mon Restau Responsable ».

1 000 associations, collectivités et gestionnaires d'espaces naturels sont membres de notre réseau « J'agis pour la Nature »

250 projets et initiatives pour protéger la biodiversité ont été soutenus sur nos territoires : 715 000 personnes en bénéficient directement.

À l'échelle nationale

Grâce à vous, nous continuerons de mobiliser sans relâche tous les acteurs de la société – décideurs économiques et politiques, citoyens, professionnels des filières agricoles et alimentaires... – pour élaborer **des solutions globales et accompagner des changements de pratiques vertueux**, pour toutes et tous.

À l'échelle locale

Partout en France, et près de chez vous, **nos équipes pérenniseront les actions des personnes engagées dans la sauvegarde de leurs territoires**, pour recréer des espaces naturels, protéger les espèces menacées, valoriser une agriculture paysanne et durable, ou encore sensibiliser les plus jeunes à l'importance de préserver l'environnement.

Votre geste, quelqu'en soit la nature, perpétuera à travers chacune de nos actions votre courage, votre optimisme, et votre exigence.



LE LEGS

Léguiez une nature préservée

Qu'est-ce qu'un legs ?

Un legs est une disposition qui permet de désigner la ou les personnes physiques ou morales qui se verront attribuer tout ou une partie de votre patrimoine après votre décès.

En élaborant votre projet, il vous est possible de préparer un projet de transmission en accord avec vos valeurs.

Que peut-on léguer à la Fondation pour la Nature et l'Homme ?

- ▮ une somme d'argent ou la somme présente sur un compte en banque
- ▮ un bien immobilier (appartement, maison, terrain...)
- ▮ des biens mobiliers (œuvres d'art, meubles, bijoux, voitures, etc)
- ▮ des titres ou actions, des droits d'auteur.

Aucune valeur minimum n'est requise : le legs est donc accessible à toutes et tous.

Petit lexique du legs

- ▮ **Testateur** : personne qui choisit de léguer tout ou partie de son patrimoine.
- ▮ **Légataire** : personne physique ou morale (comme une fondation par exemple) qui est désignée pour recevoir le legs.
- ▮ **Quotité disponible** : part de l'héritage qui peut être transmise à d'autres bénéficiaires (en l'absence de descendants) que les héritiers directs (enfants, parents, petits-enfants, conjoints).
- ▮ **Héritiers réservataires** : descendants (enfants et petits-enfants), conjoint survivant.

Pour en savoir plus sur le legs :

www.fnh.org/je-minforme-sur-le-legs



Les différentes formes de legs

Plusieurs formes de legs existent pour vous permettre d'établir un projet de transmission adapté à votre situation matrimoniale et familiale et vos souhaits.

Le legs universel vous permet de léguer à la Fondation pour la Nature et l'Homme **la totalité** de votre patrimoine ou une part indivise de vos biens.

Le legs à titre universel vous permet de léguer une quote-part ou un pourcentage de votre patrimoine global OU une certaine catégorie de biens (par exemple tous vos biens immobiliers, ou toutes vos œuvres d'art...)

Le legs particulier vous permet de léguer un ou plusieurs biens clairement déterminés, comme un bien immobilier particulier, une somme d'argent définie, etc.

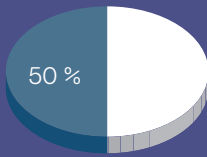
Quelle part de patrimoine puis-je léguer à la Fondation pour la Nature et l'Homme ?

Il vous est possible de léguer la part de patrimoine qui ne revient pas de droit à vos héritiers dits «réservataires». La loi française prévoit en effet qu'une partie du patrimoine, appelée la «réserve», doit impérativement revenir aux héritiers réservataires : les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, conjoint survivant (dans certaines conditions).

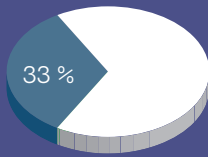
En l'absence de descendants, le conjoint doit recevoir au moins un quart des biens en pleine propriété.

Si vous avez des héritiers réservataires, vous pouvez disposer librement d'une partie de votre patrimoine appelée quotité disponible et la transmettre aux personnes physiques de votre choix ou à la Fondation pour la Nature et l'Homme.

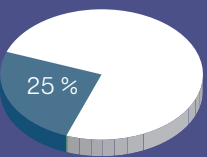
Quotité disponible selon le nombre d'enfants



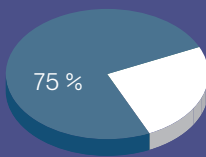
1 enfant



2 enfants



3 enfants ou +



Conjoint survivant
(en l'absence d'enfants)

Comment désigner la Fondation pour la Nature et l'Homme comme bénéficiaire d'un legs ?

Tout legs doit passer par la rédaction d'un testament. Ce document, écrit et signé, précise la nature des biens que vous voulez transmettre, et à qui. Relativement simple à mettre en œuvre et modifiable autant de fois que vous le souhaitez, il peut prendre plusieurs formes.

Important

En l'absence de testament, et si vous n'avez pas d'héritiers, tous vos biens reviendront à l'État. La rédaction d'un testament est donc très importante pour que soient respectées vos volontés.

Le testament authentique

Rédigé par un notaire sous votre dictée en présence de deux témoins (ou d'un autre notaire), ce type de testament est incontestable, tant dans son contenu que dans sa forme. Il permet de se prémunir de toute erreur juridique et d'ambiguïtés quant à l'interprétation des volontés. En outre, il atteste des pleines capacités du bienfaiteur.

Ce testament est ensuite enregistré par le notaire au Fichier Central des Dispositions des Dernières Volontés.

Important

Vous pouvez modifier ou révoquer votre testament à tout moment, quand vous le souhaitez en rédigeant un simple codicille qu'il vous suffit de dater et de signer.

Le testament olographe

Rédigé en entier de votre main, daté puis signé, ce testament est très simple dans sa mise en œuvre et ne nécessite pas l'intervention d'un notaire. Toutefois, il est plus facilement contestable.

Ainsi, il est recommandé de le faire enregistrer par un notaire au Fichier Central des Dispositions des Dernières Volontés pour un coût très modique. Vous vous assurerez ainsi qu'il soit trouvé après votre décès par le notaire mandaté pour votre succession.

Pas de frais de succession pour protéger la Nature et l'Homme !

Tout legs consenti à une organisation reconnue d'utilité publique comme la Fondation pour la Nature et l'Homme est exonéré de droits de succession. La totalité du patrimoine transmis sera donc attribuée à nos missions.



LA DONATION

Transmettez de votre vivant votre engagement

Vous souhaitez agir dès aujourd'hui aux côtés de notre Fondation en transmettant de votre vivant l'un de vos biens ? C'est possible, grâce à la donation.

Quelle est la différence entre un legs et une donation ?

À la différence du legs, la donation prend immédiatement effet après la signature de l'acte chez le notaire. Comme pour un legs, tout type de bien peut faire l'objet d'une donation, comme des biens immobiliers, une somme d'argent, des actions ou encore des droits d'auteur.

Donation et avantage fiscal

Comme tout don adressé à la Fondation pour la Nature et l'Homme, les donations qui nous sont adressées sont déductibles de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % de leur valeur, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable ou de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) dans le cas d'un bien immobilier.

Les différents types de donations

Avec la donation «en pleine propriété», vous transférez à la Fondation pour la Nature et l'Homme la propriété de l'un de vos biens, purement et simplement.

Avec la donation «en nue propriété», vous transmettez un bien à notre Fondation tout en conservant l'usage de ce bien. Il vous est ainsi possible de transmettre un appartement et de continuer à l'occuper ou d'en percevoir les loyers.

Avec la donation temporaire d'usufruit, vous restez propriétaire d'un bien (appartements, compte de titres, actions...), mais vous donnez à la Fondation pour la Nature et l'Homme son usage ou les revenus qu'il génère (loyers, intérêts, dividendes), pour une durée de 3 ans reconductibles.

Plus d'informations sur la donation ?

www.fnh.org/je-minforme-sur-la-donation/



L'ASSURANCE-VIE

Assurez l'avenir de la Nature et l'Homme

Près de la moitié des Français disposent d'un contrat d'assurance-vie. Fiscalement avantageux et très simple à mettre en œuvre, ce dernier permet à ses souscripteurs de bénéficier d'un capital ou d'une rente en cas d'imprévu. Mais au-delà d'un contrat d'épargne, le contrat d'assurance-vie est aussi un moyen extrêmement simple de transmettre une partie de vos biens à une cause qui vous tient à cœur.

Les avantages de l'assurance-vie

Contrairement aux autres modes de transmission de patrimoine, cette démarche ne passe pas par votre notaire, mais par votre banquier ou votre assurance.

À tout moment, il vous est possible de les contacter pour compléter la clause prévue à cet effet avec le nom de votre bénéficiaire.

De plus, le montant présent sur votre contrat d'assurance-vie n'entre pas dans votre succession. Si la Fondation pour la Nature et l'Homme est la seule bénéficiaire désignée de votre contrat, 100 % du capital sera utilisé pour la mise en œuvre de solutions pour accélérer la transition écologique. Son règlement est rapide et discret.

Comment désigner la Fondation pour la Nature et l'Homme comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie ?

Pour désigner comme bénéficiaire ou comme bénéficiaire de second rang de votre contrat d'assurance-vie notre organisation, prenez contact avec l'organisme de souscription. Il vous suffira ensuite d'indiquer « *La Fondation pour la Nature et l'Homme - 6 Rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt* » dans la clause prévue à cet effet, en toute lettres pour éviter toute interprétation erronée.

Pour en savoir plus sur l'assurance-vie :

www.fnh.org/je-minforme-sur-lassurance-vie/





Construisons ensemble votre projet de générosité

Consentir un legs ou une donation en faveur d'une organisation telle que la nôtre est un geste d'une immense portée, et l'aboutissement d'une longue réflexion. Chaque personne, de par son histoire, ses valeurs et sa situation personnelle, bâtira ainsi un projet de transmission unique.

Pour vous permettre d'aborder la question de la transmission de patrimoine le plus sereinement possible, nous tenons à vous offrir un accompagnement sur mesure.



SYLVIE MARMOL
RESPONSABLE DES LEGS

s.marmol@fnh.org
01 41 22 10 70

Sylvie Marmol, responsable des legs à la Fondation pour la Nature et l'Homme et spécialiste de la transmission de patrimoine, est à votre écoute.

En toute confidentialité et sans aucun engagement de votre part, elle répondra à chacune de vos questions et vous accompagnera à chaque étape de la construction d'un projet qui vous ressemble, en accord avec votre situation familiale et personnelle.



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Fondation reconnue d'utilité publique - habilitée à recevoir des legs et donations.

6 Rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt

tél. 01 41 22 10 70

www.fnh.org

